



ASSOCIATION DES INTERNATIONAUX DE LUTTE

Les Senioriales Villa O3, 18 rue des Glycines 34290 Bassan

Tel 04.67.48.72.14 - 06.16.16.26.01

BAREME DE REMBOURSEMENT N° 1

Ce barème est applicable tous adhérents de l'Association des Internationaux de Lutte, dûment mandatés par le Conseil d'Administration, faisant l'objet d'un ordre de mission bien particulier.

- Bureaux, Comités Directeurs, Missions
- Assemblées Générales (bureau)

Toute demande de remboursement doit être formulée à l'aide de l'imprimé officiel, accompagnée des pièces justificatives (originaux)

Bureaux - Comités Directeurs - Missions

1)- frais de transport

Les déplacements effectués seront remboursés sur la base SNCF A/R 2^{ème} classe, ou en voiture particulière aux frais réels avec justificatifs. (Tickets de carburant et de péage).

2)- Frais de séjour

Nuit + petit déjeuner 60€

Repas 25€

Assemblée Générale (bureau)

1)- frais de transport

Les déplacements effectués seront remboursés sur la base SNCF A/R 2^{ème} classe, ou en voiture particulière aux frais réels avec justificatifs. (Tickets de carburant et de péage).

2)- Frais de séjour

1 journée 110€

La personne chargée d'une mission à responsabilité relevant d'une convocation du Conseil d'Administration reçoit un complément forfaitaire de 50€